

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION (1)

PRIX DES TRANSACTIONS (2) BIENS A USAGE D'HABITATION, FONDS DE COMMERCE, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, ET PARTS SOCIALES DE SCI		MANDAT EXCLUSIF ou SEMI-EXCLUSIF HONORAIRES TTC (3) CHARGE VENDEUR (4)	MANDAT SIMPLE HONORAIRES TTC (3) CHARGE VENDEUR (4)
de	à		
jusqu'à	100 000 €	7 250 €	8 500 €
100 001 €	150 000 €	8 750 €	10 000 €
150 001 €	200 000 €	10 250 €	11 500 €
200 001 €	250 000 €	12 000 €	13 250 €
250 001 €	300 000 €	13 500 €	14 750 €
300 001 €	350 000 €	15 000 €	16 250 €
350 001 €	400 000 €	17 000 €	18 250 €
400 001 €	500 000 €	19 000 €	20 250 €
500 001 €	600 000 €	21 000 €	22 250 €
600 001 €	750 000 €	23 000 €	24 250 €
750 001 €	1 000 000 €	25 000 €	26 250 €
1 000 001 €	et plus	3,0%	4,0%

(1) Barème des honoraires Transactions en vigueur au 19/10/2020

(2) Les honoraires de commercialisation de programmes immobiliers neufs sont à la charge du Promoteur et intégrés dans la grille de l'opération correspondante

(3) TVA en vigueur de 20% incluse

(4) Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur

(5) Superficie = surface habitable (loi Boutin)



BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION (3)

BIENS D'HABITATIONS NUS OU MEUBLES
ZONES TENDUES / ZONES NON TENDUES

* Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : offerts

Honoraires de location :		ZONES TENDUES / ZONES NON TENDUES —12€/m ² / 8€/m ²
Honoraires à la charge du propriétaire (5) :	Visite du bien	5€/m ² / 3€/m ²
	Constitution du dossier	2€/m ² / 1€/m ²
	Rédaction du bail	2€/m ² / 1€/m ²
	Etat des lieux	3€/m ² / 3€/m ²
Honoraires à la charge du locataire (5) :	Visite du bien	5€/m ² / 3€/m ²
	Constitution du dossier	2€/m ² / 1€/m ²
	Rédaction du bail	2€/m ² / 1€/m ²
	Etat des lieux	3€/m ² / 3€/m ²
Garages, parkings et locaux commerciaux :	20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur	

INFO : Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret N°2014-890).

EN ZONES « TRES TENDUES » : 12 € TTC/m² de surface habitable

EN ZONES TENDUES : 10 € TTC/m² de surface habitable

HORS ZONES TENDUES : 8 € TTC/m² de surface habitable

➤ A ces honoraires s'ajoutent éventuellement ceux relatifs à la réalisation de l'état des lieux par le professionnel, si tel est le cas. Un plafonnement unique est alors appliqué quelle que soit la zone : 3 €/m² de surface habitable.

V.O. CONSEIL IMMO – SAS au capital de 5000€ - 879 735 199 RCS Bordeaux - Siège social : 424 route de Toulouse 33130 BEGLES
Adresse Commerciale : 62 Avenue des Pyrénées 33140 VILLENAVE D'ORNON - T. : 05 33 09 09 37

Carte Professionnelle de transaction n° CPI 3301 2020 000 044 915 valable jusqu'au 05/03/2023 délivrée par la CCI de Bordeaux-Gironde
Garantie Financière Transaction N° B01 048 715 d'un montant de 120 000€ - GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS
RCP - N° 127 100 479 MMA Assurances – 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9
TVA intracommunautaire FR23 - Code NAF 6831Z
Commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier